



MRC de
L'Islet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE L'ISLET ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2022

La population de la MRC de L'Islet est informée de l'entrée en vigueur du «**Règlement numéro 04-2026 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de L'Islet et abrogeant le règlement numéro 01-2022**».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de L'Islet, situé au 34, rue Fortin à Saint-Jean-Port-Joli et sur son site Internet.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli, ce 12^e jour du mois de mars 2026.

FRÉDÉRIC CORNEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL